



Département de l'Essonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Mondeville

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 29 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 29 avril à 17h06, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances à la mairie de Mondeville, sous la présidence de Mme GRENAULT Stéphanie, Maire.

Étaient présents : Mmes BERTHAUD Alexia, BONTEMPS Aurélie, GRENAULT Stéphanie, ROTTELEUR Dominique, SOULLIÉ Michelle, VALENTIN Fabienne, MM. GRENAULT Nicolas, , HERRY Vincent, LEMOINE Philippe, et PESCHEUX Daniel.

Étaient absents : MM. CUISINIER Jonathan (pouvoir à M. LEMOINE Philippe), DELAROCHE Alexandre (pouvoir à M. Nicolas GRENAULT), GUYOT Éric, PAVY Loïc (pouvoir à Mme SOULLIÉ Michelle), et Mme MAYNIÉ Chantal (pouvoir à Mme Alexia BERTHAUD).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **17 heures et 6 minutes**.

A été nommée secrétaire : Mme Aurélie BONTEMPS.

Ordre du jour

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 7avril 2026,

2- Délibérations :

- **CM2026-18** : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026,
- **CM2026-19** : Approbation du budget primitif 2026,
- **CM2026-20** : Subventions aux associations 2026,
- **CM2026-21** : Remboursement de frais engagés par Mme GRENAULT,

3- Divers.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 :

Madame GRENAULT Stéphanie demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Madame GRENAULT soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATIONS

- CM2026-18 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire propose d'augmenter les taux votés en 2025, à savoir :

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2026	Taux proposés	Produit fiscal attendu 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	950 600€	32.23 %	306 378 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36 500€	65.07 %	23 751 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	71 500€	17.65 %	12 620 €
		TOTAL	342 749 €

VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ avec

1 ABSTENTION (M. PESCHEUX Daniel), 0 Vote CONTRE, 13 votes POUR.

- **CM2026-19 : Approbation du budget primitif 2026,**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances municipale du mardi 14 avril 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	656 705,83 €	656 705,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	221 814,55 €	221 814,55 €
TOTAL	878 520,38 €	878 520,38 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée :

- D'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026,
- D'autoriser le Maire à effectuer, sur le budget principal géré en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **CM2026-20 : Subventions aux associations 2026,**

Pour 2026, la ligne budgétaire, pour l'aide aux associations, est de 900€ et cette somme sera répartie sur l'ensemble des associations, soit :

Associations :	2026
JSP	50€
Amicale des Sapeurs Pompiers	50€
Festi Mondeville	100€
NL Motors	100€
La roulotte	100€
Le trail du coq	100€
ARTIS	300€
Le souvenir français	100€
TOTAL :	900€

Le vote des subventions pour s'est effectué en excluant les membres du bureau de certains associations.

Festi Mondeville : Dominique ROTTELEUR, membre du bureau n'a pas participé au vote.

NL Motors : Jonathan CUISINIER (pouvoir à M. LEMOINE Philippe), membre du bureau n'a pas participé au vote.

La Roulotte : Michelle SOULLIÉ, membre du bureau n'a pas participé au vote.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **CM2026-21 : Remboursement de frais engagés par Mme GRENAULT,**

Madame le Maire expose :

Mme GRENAULT Stéphanie, Maire de Mondeville a dû effectuer différents achats :

- 1 chauffe-eau électrique pour la roulotte à 58.99 €
- Pièces du Renault Trafic suite accrochage de Alexandre Dassy pour le prêt de son camion pour 308.75 €
- Viennoiseries pour le Tremplin Citoyen pour 15 € et 11.39 €

Le montant total des dépenses engagées s'élève à 394.39 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais avancés par Mme GRENAULT Stéphanie dans le cadre de ces achats sur présentation des justificatifs correspondants.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h29.

La secrétaire de séance
Mme BONTEMPS Aurélie

Maire
Mme GRENAULT Stéphanie